



Décision n° CODEP-DEU-2018-046583 du 26 septembre 2018 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant nomination au comité de pilotage du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-25 et R. 1333-26 ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire portant organisation du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement et fixant les modalités d'agrément des laboratoires, et notamment son article 3 ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité de pilotage du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement :

- 1° En qualité de représentants des organismes mentionnés au 10° de l'article 3 de la décision du 29 avril 2008 susvisée :
 - a) Titulaire : M. HEMIDY Pierre-Yves du groupe prévention environnement exploitation de l'unité d'ingénierie d'exploitation de la division production nucléaire d'Électricité de France ;
Suppléant : Mme CALVEZ Marianne, ingénieur en gestion environnementale du service de protection de l'homme et de l'environnement de la direction de la sécurité et de la sûreté nucléaire du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.
 - b) Titulaire : M. DEVIN Patrick, de la BU Recyclage, de la direction sûreté environnement d'Orano ;
Suppléant : Mme CADORET Gwenaelle, en charge de la surveillance environnementale Après-Mines France, d'Orano Mining.
- 2° En qualité de représentant des organismes mentionnés au 11° de l'article 3 de la décision du 29 avril 2008 susvisée :
Titulaire : Mme LEPELTIER Sabrina, responsable de l'unité départementale de la Manche au sein du pôle santé-environnement de la direction santé publique de l'ARS Normandie ;
Suppléant : Mme HOMER Sylvie, responsable de l'unité fonctionnelle « eau et santé » au sein du pôle santé-environnement de la direction santé publique de l'ARS Normandie.
- 3° En qualité de représentant des organismes mentionnés au 12° de l'article 3 de la décision du 29 avril 2008 susvisée :
Titulaire : M. BARON Yves, membre du conseil d'administration de l'Association nationale

des comités et commissions locales d'information et membre de la Commission locale d'information Orano La Hague;
Suppléant : M. LHEUREUX Yves, chargé de mission à l'Association nationale des comités et commissions locales d'information.

4° En qualité de personnes qualifiées au titre du 13° de l'article 3 de la décision du 29 avril 2008 susvisée :

- a) M. DIANA Jean-Jacques, retraité.
- b) Melle JOSSET Mylène de l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest.

Article 2

Les membres titulaires et suppléants mentionnés aux 1° à 4° sont nommés pour une durée de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 3

La décision n° 2008-DC-00116 du 4 novembre 2008 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant nomination au comité de pilotage du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le 13 novembre 2018.

Article 5

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Montrouge le 26 septembre 2018.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire, et par délégation,
l'inspecteur en chef

Signé par

Christophe Quintin